

COMMUNE DE BONNAC-LA-CÔTE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

COMPTE-RENDU

Date de convocation : 12 mai 2016

Présents: C.BRUNAUD ; V. GATINIER ; N.SENAMAUD ; J.J. LAMY ; M.DOIRAT ; S.NANY ; A.DEBORD ; M.MATHIEU ; Y.PINAUD ; C. PELTIER ; C.VIDAL ; M. OLIVET ; J.BRUN ; M.P.LARDY ; P. BOILEAU.

Absents avec délégation : V. COMBELLE délégation à M. DOIRAT
C. PUYCHAFFRAY délégation à C. BRUNAUD
J.MANDON délégation à M.P.LARDY
K. DELAGNIER délégation à P. BOILEAU

Secrétaire de séance : N. SENAMAUD

Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2016 :

Madame Marie-Pierre LARDY souhaite que l'on mentionne, dans le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2016, la question qu'elle avait posée concernant les modalités de détermination de l'augmentation des taux de fiscalité, pour l'exercice 2016.

Ainsi, le procès-verbal sera amendé de la manière suivante :

« DELIBERATION 12/2016 : BUDGET PRINCIPAL 2016 : TAUX D'IMPOSITION :

Le projet de budget 2016 a été équilibré, à l'aide d'un apport de la fiscalité directe locale, pour un montant de 567 588,00 €.

Ce montant est obtenu avec les taux suivants :

- Taxe d'Habitation :	16,89 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	17,10 %
- Taxe sur le Foncier Non-Bâti :	75,17 %

Un débat est engagé par les membres du Conseil Municipal sur le choix de l'augmentation des taux d'imposition.

Madame Marie-Pierre LARDY demande des explications sur les modalités de détermination des augmentations des taux d'imposition.

Monsieur le Maire explique les raisons d'une différenciation de l'augmentation des taux d'imposition par le fait que la taxe d'habitation concerne l'ensemble des contribuables (propriétaires et locataires) alors que la taxe foncière ne concerne que les propriétaires.

De plus, les marges de manœuvre de la commune, par rapport aux autres communes de la même strate, sont plus importantes en matière de taxes foncières que de taxe d'habitation. »

Les modifications ainsi prises en compte, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2016.

Adopté : 17 voix Pour / 0 voix Contre / 2 Abstentions

DÉLIBÉRATION 18/2016 : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 :

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative N° 1, sur le budget principal, qui se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	+	-
022	Dépenses Imprévues		540,00 €
6411	Personnel Titulaire	540,00 €	
TOTAL		540,00 €	540,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	+	-
1641	Remboursement de la dette en capital	2 000,00 €	
2313	Immobilisations en cours - Constructions		2 000,00 €
TOTAL		2 000,00 €	2 000,00 €

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 19/2016 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le principe d'augmentation de l'enveloppe budgétaire des subventions aux associations a été le fruit d'une réflexion de la commission en charge de ce dossier.

La conclusion de la commission rapportait que plusieurs associations ayant été créées en 2015, l'exercice 2016 serait celui qui marquera vraiment leur fonctionnement réel. De fait, leurs effectifs et leurs activités se mettant en place, cela induit une meilleure notation de ces associations conduisant à une augmentation des subventions allouées.

Monsieur LAMY, Adjoint au Maire, rappelle également que l'augmentation des subventions est une marque forte d'appui aux associations.

Il est également précisé que les subventions dépendent d'une notation (de 1 à 4) attribuée sur 3 critères : Nombre d'adhérents et activités, Formations (au sens large : participation aux T.A.P., Encadrement des jeunes, Formation de l'encadrement...) et Participation à la vie de la Commune.

Enfin, l'association Viet Vo Dao ayant remis son dossier très tardivement, sa subvention a été reconduite, sans aucune augmentation.

Le tableau des subventions suivant est ensuite présenté :

Associations	Subventions 2015	Proposition de Subvention 2016	Evolution entre 2015 et 2016
Bonnac Loisirs (BL)	264,00 €	321,00 €	+ 57,00 €
Bonnac Loisirs Rando	438,00 €	522,00 €	+ 84,00 €
Bonnac Loisirs VTT	339,00 €	362,00 €	+ 23,00 €
Bonnac Loisirs Tennis de table	289,00 €	402,00 €	+ 113,00 €
Bonnac Loisirs Art Floral	289,00 €	321,00 €	+ 32,00 €
Bonnac Loisirs Chorale	239,00 €	281,00 €	+ 42,00 €
Bonnac Loisirs Gym et Zumba	239,00 €	321,00 €	+ 82,00 €
Bonnac Loisirs Couture Plaisirs	239,00 €	281,00 €	+ 42,00 €
Bonnac Loisirs Football	463,00 €	603,00 €	+ 140,00 €
Total Bonnac Loisirs	2 799,00 €	3 414,00 €	+ 615,00 €
Comité des Fêtes	413,00 €	362,00 €	- 51,00 €
A.D.P.E.	413,00 €	402,00 €	- 11,00 €
Canipat 87	363,00 €	402,00 €	+ 39,00 €
Culture en Plein Champs	289,00 €	362,00 €	+ 73,00 €
Echos Bonnac	264,00 €	281,00 €	+ 17,00 €
A.C.C.A.	388,00 €	402,00 €	+ 14,00 €
La Bogue	264,00 €	280,00 €	+ 16,00 €
Cré Art Soie	239,00 €	280,00 €	+ 41,00 €
Bonnac Athlétisme	150,00 €	603,00 €	+ 453,00 €
Panda Basket Club	150,00 €	362,00 €	+ 212,00 €
Viet Vo Dao	150,00 €	150,00 €	0,00 €
U.S.E.P.	289,00 €	0,00 €	- 289,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	6 171,00 €	7 300,00 €	+ 1 129,00 €

Précisions pour la subvention à l'U.S.E.P. * : l'attribution d'une subvention n'a pas été retenue comme mode de financement de l'U.S.E.P. au titre de l'exercice 2016.

Toutefois, la commune maintiendra une aide financière à cet organisme, d'un montant équivalent à la subvention versée durant l'exercice 2015.

Ce financement sera imputé sur d'autres crédits budgétaires que ceux réservés aux associations.

Monsieur BOILEAU, Conseiller Municipal, interroge l'assemblée sur les 2 points suivants :

- Le badminton existe-t-il à Bonnac-la-Côte ?
- Quelles manifestations organise le tennis de table sur la commune ?

Monsieur LAMY donne les éléments suivants en réponse :

- Le badminton est encadré par le club d'Ambazac mais avec une grande partie des pratiquants qui habitent sur Bonnac-la-Côte. La création d'une association bonnacoise est à l'étude.
- Le tennis de table organise un vide-grenier, participe à la fête du sport, autofinance ses équipements, inscrit des équipes en championnat et encadre des jeunes notamment.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 20/2016 : DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE – ADHÉSION À LA F.O.L. 87 et RECRUTEMENT DE DEUX PERSONNES :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Ecole a décidé, lors de sa dernière réunion de faire évoluer son Projet Educatif Territorial (P.ED.T.).

Dans ce cadre, les horaires des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) vont être modifiés à partir de la rentrée 2016/2017.

Cette modification aura pour principaux changements :

- De la petite section au CP : T.A.P. de 13h30 à 14h30 4 jours par semaine ;
- De CE 1 à CM 2 : T.A.P. de 15h00 à 16h30 2 jours par semaine.

Dans ce cadre, un besoin en matière d'effectif a été mis en avant pour assurer notamment l'encadrement des T.A.P., en respect des nouveaux horaires.

Monsieur FABRE, explique la possibilité de recours au dispositif des services civiques. Ce dernier peut être mis en œuvre par l'intermédiaire de la Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne.

La mise en place de ce dispositif a pour conséquence financière :

- Adhésion à la Ligue de l'Enseignement : 147,25 € par année civile
- Indemnité de subsistance pour le volontaire : 106,94 € par mois

Par ailleurs, le volontaire percevra une indemnité de l'Etat d'un montant de 470,14 € par mois.

La durée d'un service civique, par l'intermédiaire de la Ligue de l'Enseignement est de 8 mois, ce qui représente un coût pour la collectivité d'environ 1 000,00 € (adhésion à la Ligue de l'Enseignement comprise).

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la Fédération des Œuvres Laiques de la Haute-Vienne en vue de procéder au recrutement de deux personnes éligibles au dispositif des services civiques.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 21/2016 : CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE LIMOGES MÉTROPOLE – LOCATION DE CONTENANTS :

Monsieur le Maire présente le projet de convention permettant la création d'un groupement de commande à Limoges Métropole pour la location de contenants (ANNEXE 1 au présent procès-verbal).

En outre, il est précisé que cette création représente plutôt un renouvellement de groupement de commande coordonné par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole et qu'il n'oblige aucune commune à utiliser le service ainsi proposé.

Enfin, le Conseil Municipal est informé que ce service engendrera un coût si, et seulement si la Commune a recours à ce service.

Monsieur BOILEAU, Conseiller Municipal, précise qu'il a existé des points de regroupement pour les déchets verts, où des bennes étaient alors mises en place.

Une telle installation pourrait-elle être envisagée, en la mettant en place sur un lieu plus adapté et mieux surveillé ?

Monsieur le Maire précise que ces installations avaient engendré un certain nombre d'incivilités lorsqu'elles étaient en place.

Depuis, des déchetteries ont été créées pour réceptionner ce type de déchets. Le nombre important de ces lieux de dépôts ainsi que leur proximité semblent répondre à la demande actuelle.

Monsieur NANY, Adjoint au Maire, précise qu'à l'heure actuelle, nous avons besoin de rechercher à faire valoriser les déchets verts directement chez les particuliers.

Enfin, l'installation de nouvelles bennes spécifiques aux déchets verts nécessiterait de payer une nouvelle prestation à une entreprise pour le traitement de ces derniers.

En complément, Monsieur BOILEAU souhaiterait connaître les modalités pour disposer d'un composteur ou d'un broyeur.

Monsieur le Maire précise que la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole met à disposition des particuliers 5 broyeurs à titre gratuit.

Monsieur PINAUD, Conseiller Municipal, a pu observer que ce type de matériel convient pour des petits travaux. Il semble toutefois, sous-dimensionné pour des travaux avec un peu plus d'envergure.

De plus, si un particulier souhaite bénéficier d'un service plus complet, il est également proposé un service, avec mise à disposition d'un personnel, pour 15 € de l'heure.

Concernant les composteurs, ils sont mis à disposition avec un seau de collecte par les services de Limoges Métropole.

Tous les renseignements restent disponibles auprès du service propreté de Limoges Métropole.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement de commandes Limoges Métropole, pour la location de contenants.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 22/2016 : MOTION RELATIVE A LA RÉHABILITATION DES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE ENTRE 1914 et 1918 :

Le Conseil Municipal demande que, hors condamnation de droit commun, les soldats condamnés pour l'exemple soient reconnus à part entière comme des soldats de la Grande Guerre, morts pour la France, de façon à permettre la réhabilitation pleine, publique et collective de tous les fusillés pour l'exemple, et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes de France.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 23/2016 : MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ 2024 :

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette organisation soit retenue par le Comité International Olympique.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Compte-Rendu du Comité de Gestion du Multi-accueil :

- Pour la première fois, la Commune était représentée lors de la commission d'attribution des places au multi-accueil.
- Le taux d'occupation est d'environ 67 %. Ce dernier s'explique, d'après Mme MAROT de la Mutualité Française Limousine par des arrivées tardives le matin et des départs relativement tôt le soir. Le reste de la journée, l'ensemble des places attribuées sont occupées.
- Le taux d'occupation pondéré est d'environ 72 %. Il s'agit du taux retenu par la C.A.F., pour l'obtention des subventions de fonctionnement.
- Des problèmes existent au niveau de l'attribution des places. En effet, l'ancienne directrice avait pris des engagements auprès des familles demandeuses. Après étude, il s'avère impossible de répondre favorablement aux différentes demandes.
- La Commune ne souhaite plus assurer la prestation liée à la confection et la livraison des menus pour la crèche les mercredis midis ainsi que durant les vacances scolaires. Une solution est à l'étude avec une association cantonale de livraison de repas à domicile.
- Monsieur BOILEAU, Conseiller Municipal, pensait que nous étions représentés en commission d'attribution des places dès la création du multi-accueil. De plus, il s'interroge sur les modalités de transport des repas entre le restaurant scolaire et le multi-accueil (qui assure le transport ?).
- Il est répondu que lors de l'ouverture de la crèche, Halte-Garderie, il avait été nécessaire d'avoir recours à des familles extérieures à la commune. Cela n'avait donc pas nécessité notre présence dans cette commission.
Pour ce qui est des transports de repas, la commune se doit d'assurer le transport aller des repas du midi et c'est le personnel du multi-accueil qui s'occupe du retour du charriot au restaurant scolaire.

➤ Aménagement du local de l'ancienne Poste :

- Deux contacts sont toujours en cours avec la mairie : une activité de Kinésithérapie et une autre dans le domaine du commerce ;
- Le contact privilégié actuellement est celui avec la Kinésithérapeute qui souhaiterait s'installer sur la Commune ;
- Des travaux, réalisés en régie sont prévus à compter de la semaine prochaine afin de rafraîchir les locaux actuels et de mettre aux normes les sanitaires ;
- Les travaux d'aménagement seront à prévoir, dans un second temps en fonction des accords qui devraient intervenir prochainement.
- Le Conseil Municipal souhaite qu'une réponse soit donnée rapidement (semaine 21 si possible).

➤ Construction du gymnase – Fin de Chantier :

Un point a été fait sur site avec les architectes. Le résumé est le suivant :

- Sol des couloirs « type industriel » non satisfaisant :
 - *Un courrier en recommandé sera fait à l'architecte et à l'entreprise concernée pour solution contradictoire à trouver et ce avant la fin de la période de parfait achèvement.*
- Parois derrière les buts de handball :
 - *Un problème dans le choix des matériaux et les fixations utilisées a été soulevé ;*
 - *Un courrier en recommandé sera fait à l'architecte et à l'entreprise concernée pour solution contradictoire à trouver et ce avant la fin de la période de parfait achèvement.*
- Electricité :
 - *Fixation des luminaires dans le local de rangement non satisfaisant ;*
 - *Encastrement des luminaires au niveau de la coursive extérieure à reprendre ;*
 - *Point lumineux à déplacer au niveau de l'entrée joueurs ;*
 - *L'architecte s'occupe de prévoir une intervention des entreprises concernées.*
- Carrelage et Faïence :
 - *Quelques carreaux à changer dans le vestiaire arbitres (erreur de perçage du lot plomberie sanitaire) ;*
 - *L'architecte s'occupe de prévoir une intervention de l'entreprise concernée.*
- Peinture dans les tribunes :
 - *Elle s'écaille très facilement ;*
 - *L'architecte doit s'assurer, auprès de l'entreprise concernée, que la pré-couche a bien été appliquée en terme « d'accroche », comme prévu dans le CCTP.*

➤ Commission « Menus » du restaurant scolaire :

- La Commission c'est réunie le mardi 10 mai dernier, en présence de
Mme Mathieu – Elue Municipale,
Mme LAFFAIRE – Diététicienne,
Mme MAÇON – Responsable du Restaurant Scolaire,
M. THOUREAU – Représentant des Parents d'Elèves,
M. PÉRIGAUD – Directeur de l'Ecole de Bonnac-la-Côte,
M. FABRE – Responsable des Services.
- Les menus ont été réalisés jusqu'à la fin de l'année scolaire actuelle ainsi que pour les 3 premières semaines de la prochaine rentrée.
- La confection des menus respecte, comme à l'accoutumé, le plan alimentaire sur 5 semaines prescrit par la diététicienne.

➤ S.E.H.V. – Projet de groupement de commande d'achat pour l'exploitation et maintenance des installations thermiques

- Le Syndicat envisage de créer un groupement de commande pour la maintenance des installations thermiques.
- Un questionnaire a été complété par les services municipaux comprenant notamment un listing sommaire de nos installations.
- Une réunion d'information est prévue le 9 juin 2016.

➤ Préfecture de la Haute-Vienne – Conclusions SDCI :

- La communauté d'Agglomération de Limoges Métropole devra intégrer la Commune de Chaptelat.

➤ Fédération des chasseurs de la Haute-Vienne :

- Monsieur le Maire a alerté le Président de la Fédération départementale des chasseurs suite aux nombreux dégâts occasionnés par des sangliers (au niveau du stade et de l'étang de Mortemare).
- En réponse, le Président de la fédération départementale considère que son organisme n'est pas responsable de la situation et que tout a été mis en œuvre pour éviter ces désagréments.
- Monsieur BOILEAU, Conseiller Municipal, s'interroge sur la possibilité de facturer les coûts liés à la remise en état des terrains dévastés.
- Il paraît difficile de pouvoir facturer une telle prestation d'un point de vu légal malheureusement.

➤ Points divers :

- Chantier du vélodrome : une présentation du projet global (vélodrome et couverture) sera faite aux élus à la fin du mois de juin. Des invitations seront lancées rapidement.
- Fête de la musique : un point est fait par Messieurs PINAUD et PELTIER, Conseillers Municipaux. Elle se déroulera sur la place de l'Europe le 25 juin prochain à partir de 18h30.
- WC Publics : Monsieur BOILEAU, Conseiller Municipal, demande où se situent les WC Publics sur la commune ?
Il est répondu qu'aucune obligation légale existe pour les communes en la matière. Cependant, un projet de toilettes sèches est à l'étude pour une installation dans le secteur de la rue de Mortemare.
- Agence Postale : Monsieur BOILEAU, Conseiller Municipal, souhaiterait un point statistique de cette dernière. Une réponse sera apportée lors du prochain Conseil Municipal.
- Services Administratifs de la Mairie : Fermeture les mercredis après-midis à compter de la semaine 27

Fin de la séance à 22h30